



# Politiques du vieillessement en France

## Partie 2

Le rapport Laroque –  
La catégorie sociale des personnes  
âgées dépendantes





FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



# Le rapport Laroque



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

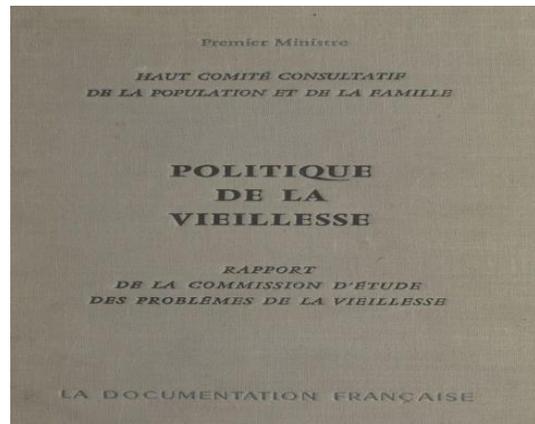


# Le rapport Laroque

Le Rapport Laroque est au cœur d'un paradoxe : tout le monde en parle mais... personne ne l'a lu !

- Qui est-ce ?

Considéré comme le « père » de la Sécurité sociale en 1945, Pierre Laroque (1907-1997) est sollicité par Michel Debré pour mener une réflexion sur l'application de la législation de la Sécurité sociale et notamment sur la politique de la vieillesse. Il rédigea alors, en 1962, un rapport intitulé « Politique de la vieillesse », célèbre tant en France qu'à l'étranger sous le nom de « Rapport LAROQUE »



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

# Le rapport Laroque



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



- Pourquoi dit-on communément qu'il marque le début des politiques en faveur des personnes âgées ?
- Au début des années 1960, le conseiller d'Etat pousse un cri d'alarme : il alerte l'opinion sur le mal-logement des personnes âgées, sur leur isolement mais aussi sur la situation de grande pauvreté dans laquelle se trouvent nombre de retraités.  
Un cri d'alarme qui donnera lieu à de véritables évolutions. Les pouvoirs publics revalorisent très nettement le niveau des retraites tout au long des années 60 et 70. Des logements-foyers sont construits par les CCAS. Et les clubs du 3<sup>ème</sup> âge connaissent également une forte progression.  
50 ans après, le Rapport Laroque a perdu évidemment de sa pertinence sur certains sujets. Avec 600 000 personnes au minimum vieillesse sur 15 millions de retraités, il n'est plus possible d'assimiler vieillesse et pauvreté. Avec 75% des seniors qui sont propriétaires de leur logement, il est évident que les retraités ne sont pas la catégorie sociale la plus mal logée. De ce point de vue, donc, les constats du rapport Laroque ont pris un coup... de vieux !  
L'isolement social, en revanche, reste une problématique contemporaine. D'après la Fondation de France, près d'un tiers des personnes âgées se trouverait en situation d'isolement relationnel



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

# Le rapport Laroque



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



## NOTE INTRODUCTIVE

*L'*AMPLEUR des problèmes soulevés par l'accroissement du nombre des personnes âgées en France a amené le Haut Comité de la population à demander une réadaptation de l'ensemble de la législation concernant la vieillesse aux réalités démographiques et économiques.

La commission d'études des problèmes de la vieillesse, présidée par M. Pierre Laroque, a élaboré ce travail, véritable « Code de la Vieillesse », qui fait l'objet du présent ouvrage.

On trouvera, à la fin du volume, en annexe :

1° Le détail des questionnaires établis par la Commission sur les différents aspects des problèmes de la vieillesse (logement, emploi, retraite, etc.) et suivant les divers secteurs d'activité (artisanat, agriculture, industrie, commerce).

2° La liste des groupements, organismes et personnalités consultés.

3° Des rapports d'enquêtes effectuées sur les législations étrangères concernant la vieillesse (Grande-Bretagne, Suède, Danemark).

GEORGES MAUCO.



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

# Le rapport Laroque



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



## INTRODUCTION

*L* E vieillissement de la population est un phénomène démographique propre à tous les pays évolués. En rapport avec l'ancienneté du développement industriel, il a atteint, à une époque plus ou moins récente, les Etats européens — et notamment ceux d'Europe occidentale. D'une définition malaisée, le vieillissement d'une population pose un ensemble de problèmes économiques, financiers, sociaux et médicaux qui n'ont été appréhendés, jusqu'à présent, que d'une manière diffuse et partielle.

La mesure même de ce phénomène implique des options : si l'on peut prendre en considération l'âge moyen d'une population déterminée, il est également possible de comparer le nombre des personnes âgées (de plus de 60 ou 65 ans) à la population jeune (moins de 20 ans). La méthode la plus valable — et généralement retenue — consiste à comparer le nombre des personnes âgées à la population totale. La proportion des vieillards, et plus précisément l'augmentation de cette proportion dans la population totale, met en évidence le vieillissement démographique.

A cet égard, la France est, actuellement, de tous les pays du monde (exception faite de l'Allemagne de l'Est dont la situation s'explique par des considérations exceptionnelles), celui qui compte la plus forte proportion de personnes âgées : 16,7 p. 100 de ses habitants avaient, en 1960, dépassé 60 ans. Cette proportion atteindra, selon les perspectives de l'évolution démographique, 18 p. 100 en 1970 et continuera de croître jusqu'en 1980 à peu près.



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



# La construction de la catégorie sociale « Personne âgées dépendantes »



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

# La construction de la catégorie sociale « personne âgées dépendantes »



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



- Dans le champ de la vieillesse, la première définition, non de la dépendance, mais de l'attribut dépendant, est donnée en 1973 par Y. Delomier, médecin à l'époque de l'hospice « La Charité » à St-Etienne :

« Le vieillard dépendant a donc besoin de quelqu'un pour survivre, car il ne peut, du fait de l'altération des fonctions vitales, accomplir de façon définitive ou prolongée, les gestes nécessaires à la vie » (Delomier, 1973, p. 9).



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

# La construction de la catégorie sociale « personne âgées dépendantes »



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



- Dans les années 1979/1980, s'opère un double tournant capital pour cette construction du champ de la dépendance. \*
  - D'abord sous la pression des médecins dans le champ de la vieillesse, et spécialement des gériatres qui veulent une reconnaissance de leur spécialité:
  - La dénomination « dépendant » vient peu à peu se substituer aux dénominations utilisées jusque-là, d'« invalide », ou de « handicapé », termes communs à d'autres catégories d'âges. On dissocie ainsi le domaine du handicap, considéré comme un accident ou un aléa survenant chez des personnes plutôt jeunes sous forme de déficience (mentale, sensorielle, motrice), du domaine de la dépendance, considérée non plus comme aléatoire et accidentelle, mais comme un processus pathologique « normal » de sénescence lié inéluctablement à la vieillesse, assimilée elle-même à une maladie.

\* [ENNUYER \(B.\)](#) Titre du livre [La dépendance des personnes âgées. Quelles politiques en Europe ?](#) Source 2003, pages 95-129, réf. 2p., . ISBN2-86847-535-3 Editeur Editions ENSP, Rennes / PUR, Rennes Pays de publication France



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

# La construction de la catégorie sociale « personne âgées dépendantes »



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



- Dans les années 80 les dépenses publiques explosent , le législateur veut maîtriser ses dépenses comme celles liées à la loi de 1975 n° 75-534 du 30 juin 1975 sur l'allocation adulte handicapé .
- L'idée du législateur est de profiter du lobby des médecins gériatres pour la reconnaissance de leur spécialité en s'appuyant sur le concept de dépendance pour mettre en place un âge limite aux allocations et autres aides à l'handicap. Donc « avant 60 ans vous avez un handicap vous êtes reconnu comme handicapé - Après 60 ans vous avez un handicap, vous n'êtes plus considéré comme handicapé mais dépendant. Cette dépendance vous ouvre des aides mais moins importantes que si vous étiez considéré comme en situation de handicap. Cette dépendance sera mesurée par des outils mis en place par le corps médical : la **grille AGGIR**.



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

# La construction de la catégorie sociale « personne âgées dépendantes »



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



- La politique de la dépendance trouve ses origines en 1979, avec le premier rapport officiel utilisant le mot « dépendance ». Le rapport Arreckx « L'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées dépendantes » accrédiat la définition médicale de la dépendance :

*« Il convient de rappeler tout d'abord ce que l'on entend ici par "personne âgée dépendante" : tout vieillard qui, victime d'atteintes à l'intégralité de ses données physiques et psychiques, se trouve dans l'impossibilité de s'assumer pleinement, et par là même, doit avoir recours à une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie » (p. 17).\**

\* ENNUYER (B.) Titre du livre [La dépendance des personnes âgées. Quelles politiques en Europe ?](#) Source 2003, pages 95-129, réf. 2p., . ISBN2-86847-535-3 Editeur Editions ENSP, Rennes / PUR, Rennes Pays de publication France



# La construction de la catégorie sociale « personne âgées dépendantes »

## Les lois de 1997 - 2001



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



- Tout ceci aboutira 18 ans plus tard à La loi du 24 janvier 1997 qui a donné une consécration officielle et légitime à la représentation sociale qui associe dépendance et vieillesse, en introduisant une ségrégation sociale par l'âge, puisque la prestation spécifique dépendance est réservée aux 60 ans et plus, les moins de 60 ans continuant à être du ressort de la loi du 30 juin 1975 et à bénéficier le cas échéant de l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne). La loi du 24 juillet créa la première allocation à la dépendance PSD ou Prestation Spécifique à la Dépendance. Introduction de la GRILLE AGIR pour mesurer le décret de dépendance.
- Cette loi sera modernisée en 2001, Loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 car peu de personnes âgées demandent cette allocation PSD qui été basée sur le modèle de l'aide sociale qui est le remboursement de cette allocation après la mort de la personne grâce à son héritage. La loi de 2001 crée l'APA allocation de la perte autonomie qui elle n'est plus assujettie au remboursement de cette aide , L'APA est portée par les département qui gère depuis les loi de décentralisation des années 80 le volet du champ des personne âgées.



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES

# Conclusion : Partie 2 : le Rapport Laroque et la catégorie sociale des personnes âgées dépendantes



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES



FACULTÉ DE MÉDECINE  
MONTPELLIER-NÎMES